

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Thibault	Numéro de permis 2015893	Date d'inspection Le 06 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de téléphone (506) 284-0238	
Adresse 7692 17 Route Kedgwick NB E8B 1W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio n'a pas été pris en compte. Aucun enfant de présent à la garderie.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Discussion avec l'exploitante concernant son guide de parents, les heures de perfectionnement professionnel et le terrain de jeux.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 avril 2022

Date

original signé par
Julie Thibault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 avril 2022

Date